

Qui pourrait exprimer le bonheur et la jubilation d'une âme au moment de sa profession ? Elle le sent : ce n'est pas un simple mouvement de ferveur, un acte qui passe ; non, c'est toute sa vie, c'est toute elle-même qui est prise et emportée par ces voeux ; je suis à jamais au Dieu que j'ai vu et entendu, au Dieu que j'ai aimé et cherché ! Les voeux simples sont perpétuels. Hors le cas où le Souverain-Pontife en relève, ils obligent pour toute la vie, de sorte que, trois ans plus tard, le profès dominicain n'est pas libre de reculer devant les voeux solennels et de retourner au monde. Ajoutons avec S. Thomas, que la profession religieuse, si le novice est alors en grâce, opère comme un second baptême : elle remet tous les péchés et toutes les peines temporelles dues au péché. D'elle-même, en effet, cette profession irrévocable, ce don complet de l'homme à Dieu, est un acte parfait de charité.

(*A suivre*)

